

COMPTE RENDU DU COLLOQUE « L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ARGENT » 20 NOVEMBRE 2008

Le colloque « L'économie sociale et l'argent » organisé par la CRES a compté plus de 80 inscrits. Cette journée s'articulait autour du discours d'introduction de Yves SERAIN président de la CRES, du discours du ministre Guy HASCOET, de deux ateliers et d'une table ronde.

I-Discours d'introduction du Président de la CRES, Yves SERAIN

Le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire

Yves SERAIN, Président de la CRES Picardie, a ouvert le colloque en présentant le mois de l'Économie Sociale et Solidaire rassemblant une vingtaine de manifestations. La région la Picardie, et durant tout le mois de novembre, est le théâtre de différentes manifestations allant d'expositions, de colloques, de rencontres et de débats sur des thématiques variées comme la santé, la sécurité routière, le commerce équitable ou encore les coopératives...

L'historique de la prise en compte de l'économie sociale et solidaire

Il a fait un bref rappel historique de la prise en considération de l'économie sociale et de son évolution. L'économie sociale, ce terme est réutilisé depuis quelques années seulement. S'il est apparu, dès 1830, le concept a été théorisé au début du 20^{ème} siècle par l'économiste Charles GIDE, preuve que l'idée est entrée dans les mœurs, un pavillon dédié à l'économie sociale est édifié à l'occasion de l'exposition universelle de 1900 mais ce terme n'a jamais fait partie du langage courant. Son usage étant réservé à quelques initiés et militants. L'ancien premier ministre, Michel Rocard, nommé ministre du plan et de l'Aménagement du Territoire en 1981, obtient d'être chargé de l'économie sociale. Or, le Conseil d'Etat annulera son décret d'attribution au motif qu'il convient de la créer d'abord, lui trouver un ministre ne pourra se faire qu'après. Le terme économie sociale a fini par trouver sa légitimité grâce à un décret de 1981 suivi de la création d'un secrétariat d'Etat de courte vie et aujourd'hui d'une Délégation Interministérielle à l'Expérimentation Sociale, et à l'Économie Sociale (DIESES). Pourtant, malgré les statuts juridiques particuliers adoptés par les structures qui le composent, le territoire de l'économie sociale reste toujours difficile à cerner avec précision. Sa définition est mouvante et se recompose sans cesse du fait qu'elle évolue en fonction de la réalité économique et sociale de la société.

Ce secteur s'est développé par l'arrivée de nouveaux acteurs venus notamment du développement durable ou du commerce équitable, mais aussi des entrepreneurs sociaux de plus en plus nombreux

se reconnaissant de l'économie sociale et solidaire élargissant ainsi sa définition et la nature de ses membres.

Les structures de l'économie sociale, partie intégrante de notre vie quotidienne

Les entreprises de l'économie sociale concernent une diversité de domaine : de l'industrie au sport, du tourisme à la culture, des banques à la mutualité et à l'agriculture. Face aux mutations du monde actuel, l'économie sociale apporte les preuves au quotidien qu'il est possible de produire, d'entreprendre, de consommer, de vivre autrement. Une grande partie des choix de consommation relève de cette économie plus humaine et plus responsable tenant compte des enjeux sociaux et environnementaux et s'intégrant dans une logique de développement durable. Entreprendre autrement, c'est concevoir l'économie avec une finalité sociale et humaine. En Picardie, l'économie sociale représente plus de 9,6 % des établissements employeurs et 10% des salariés picards.

Le rôle de la CRES

Il rappelle les missions de la CRES. La CRES s'est donnée pour objectif de rassembler et mettre en réseau à l'échelle régionale les différentes familles de l'économie sociale pour promouvoir l'éthique associative, coopérative et mutualiste et la vocation d'être un lieu d'échanges, d'expérimentations et de constructions pour toutes les structures de l'économie sociale grâce à une combinaison d'acteurs de différentes natures.

Elles se doivent de :

- promouvoir les valeurs de l'économie sociale, représenter l'économie sociale sur le territoire régional auprès des pouvoirs publics ;
- susciter des coopérations et dynamiser le potentiel considérable d'un ensemble extrêmement diversifié ;
- accompagner les nouvelles formes d'initiatives et d'emplois ;
- mettre en œuvre des actions au service des familles de l'économie sociale. Ces actions : observatoire sur l'ensemble du territoire picard, organisation de forums, de colloques, de groupes de réflexions et travail, représentation et proposition auprès des pouvoirs publics, notamment par sa présence au Conseil Economique et Social de Picardie et par son implication au sein du Conseil National des CRES.

La spécificité du fonctionnement de l'économie sociale et solidaire

Il a également évoqué la spécificité du fonctionnement de l'économie sociale et solidaire. L'économie sociale propose un modèle économique qui met l'homme au cœur du projet d'entreprises, non pas comme l'économie dite classique ou libérale qui est centrée principalement sur la rémunération du capital. Travailler en économie sociale, c'est choisir d'entreprendre autrement. Les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées d'adhérents, de membres, de sociétaires solidaires et égaux en devoir et en droit. L'économie sociale est composée de quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles de santé, les mutuelles d'assurance, et

des associations. Se sont ajoutées, les fondations relevant de l'économie sociale. Les entreprises de l'économie sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution ou de répartition des gains. Les excédents d'exercices ne peuvent être utilisés que pour leurs croissances et rendre un meilleur service aux sociétaires qui est en assurer seul le contrôle. La pérennité des entreprises de l'économie sociale repose sur un développement économique viable tout en pratiquant des finalités différentes qui font leurs spécificités. Les entrepreneurs de l'économie sociale pratiquent une démocratie vivante, une gestion des richesses dans le sens de l'intérêt commun ou encore d'une solidarité autour du projet collectif de l'entreprise, tout en mettant en exergue les valeurs de démocratie, liberté et solidarité. Ces entreprises ont prouvé leur efficacité économique et leur plus-value sociale entre territoire, cohésion sociale, éthique, respect de l'environnement, utilité sociale et collective. Dans le contexte de ce modèle économique, la CRES de Picardie organise sa troisième rencontre annuelle intitulée « l'économie sociale et l'argent ».

II- Intervention du ministre Guy HASCOET, Gérant de Horizons Durables, Ancien Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire.

L'élargissement des acteurs de l'économie sociale et solidaire, un débat très controversé

Tout d'abord, il a évoqué les personnes essayant de produire de la solidarité à travers l'acte économique, au sein du paysage de l'économie sociale et solidaire. Il y a la fois la réalité, les mutuelles étant l'expression la plus directe en termes de mise en commun du risque et de couverture pour ceux connaissant des périodes difficiles. Le paysage de l'économie sociale s'est étendu avec l'arrivée de nouveaux partenaires tels que les établissements bancaires suscitant de nombreux débats, en assemblée, pour savoir qui défendait véritablement les valeurs fondamentales historiques constituant les raisons de leurs naissances. Les événements de ces dernières semaines donnent un espoir au niveau de l'écoute, davantage de réflexions intellectuelles afin de capter des énoncés des suggestions. L'histoire de la garantie des prêts n'étant pas suffisante, il fallait élargir les possibilités de financements, de soutiens et d'accompagnements.

L'extension des possibilités de financements pour les projets relevant de l'économie sociale et solidaire

Durant l'exercice de son poste de Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire, il était chargé d'élargir les possibilités de l'économie sociale. En premier lieu, il s'agissait de reconnaître l'épargne solidaire, d'entreprendre un débat sur la notion d'entreprise d'économie sociale et solidaire. Il fallait éviter que certaines entreprises s'approprient ce secteur afin de répondre aux critères de la loi pour y placer de l'argent qui échapperait à l'assiette fiscale. Il a donc été nécessaire d'établir un cadrage juridique au dessus des institutions. Il a pris en main la loi de la masse salariale où l'enjeu principal est d'obtenir de la loi des flux d'argent vers le secteur de l'économie sociale et solidaire. Fut ainsi

instaurée une législation permettant à ce secteur de disposer d'un réel budget et la création de fonds dans ce secteur, faut-il qu'ils soient gérés par des personnes connaissant ce secteur et ses problématiques ? Et qu'il y ait un regard des interlocuteurs ? Les critères d'acceptabilités des dossiers ne doivent pas être une simple copie de ceux du système libéral, et éviter que les personnes ne connaissant pas ce secteur, gèrent ces fonds.

La gestion des fonds attribués au secteur de l'économie sociale et solidaire

Il souligne le fait de prêter attention à la gestion des fonds, et empêcher que l'argent se stocke. Actuellement, de nombreux dossiers de qualité n'obtiennent pas de dépôts pour les accompagner dans leur développement. Il constate ainsi un réel problème, dans le cas où les opérateurs vont avoir tendance à les gérer de façon classique dans l'acceptation et l'affectation des dossiers et à refuser systématiquement les dossiers ne répondant pas aux critères obligatoires. Ce phénomène empêche de donner vie à des projets de qualité, en leur refusant une aide financière. Il paraît normal d'être prudent avec des projets fragiles, naissants alors que le refus de dossiers solides avec de nombreux développements est inacceptable. Ainsi, il souligne deux questions contemporaines :

- **La gestion des fonds** : Dans le débat des grands acteurs de l'économie sociale avec leurs partenaires bancaires et entre les banques qui contribuent à l'économie sociale, ce débat doit intervenir d'une manière forte. Il lui paraît nécessaire de recadrer les fonds de garanties mutualistes au niveau de leur fonctionnement, leurs rôles et les règles s'inscrivant au niveau de la gestion des fonds : il existe des masses nécessitant un regard sur l'utilisation et l'utilité des affectations qui doivent être encadrées et réglementées. Par ailleurs, il constate que les moyens aux acteurs de l'économie sociale manquent, et qu'ils mériteraient que les fonds et les flux soient cogérés dans un lieu, où coexisterait une diversité entre les professionnels du secteur et les personnes qui connaissent les réseaux d'acteurs. Ainsi, seraient empêchés des blocages artificiels et des refus non justifiés.

- **Le projet du SOL** : Désormais, le SOL apparaît comme un objet reconnu. Dans les années 90, au sein de lieux de réflexions, certains intellectuels avaient commencé à pointer l'idée que la monnaie devenait une monnaie spéculative. Il devenait indispensable de recréer un espace juridique de monnaies locales permettant de restructurer les échanges économiques et échappant aux spéculations des monnaies à l'échelle internationale. Ce concept de « *monnaies plurielles* » a permis progressivement de mettre en place un concept d'échelle de territoire local appelé le SOL, un système d'échelon solidaire (échange possible structuré institutionnellement ouvert à tous les acteurs d'un territoire). Aujourd'hui, il a démarré sur les agglomérations lilloise et rennais, et il commence à s'instaurer dans le 3^{ème} arrondissement de Paris ainsi que sur la région Rhône Alpes. L'idée est à la fois d'organiser la mutualisation entre acteurs économiques du secteur en intéressant l'utilisateur ou le client avec un système de ristourne qui est affectable dans n'importe quel élément reconnu par le réseau et dans le même temps, un deuxième volet permettant de valoriser tous les échanges entre les bénévoles et militants qui sont des valeurs que l'on n'arrivait pas à apprécier au sens strict. Le

projet SOL doit être regardé avec un grand intérêt, un outil juridique qui a mis 5 à 6 ans avant d'être instauré, se mettant en place dans différents territoires, avec un partenariat qui se construit sereinement, avant d'entrer dans l'expérimentation en grande nature. Ce système existe en culture, en sport ouvert à une certaine catégorie de population. Ce projet permet de rendre possible des échanges entre associations de services et d'approuver le fait d'échanger des services sans atteindre l'univers des prestations et favorise les acteurs privés qui ne sont pas du champ de l'économie sociale et solidaire, d'acheter, de doter un certain nombre d'acteurs s'ils le souhaitent.

Les possibilités de développement du secteur

Il lui semble indispensable de rendre socialement possible la « chasse au carbone » à tous les acteurs, combien de projets réalisés sont empêchés parce qu'il n'y a aucune offre financière pour accompagner l'investissement dans la performance environnementale, si la consommation diminue les factures également, c'est une performance sociale pour tous. Il est nécessaire de trouver le produit financier adapté pour accompagner les projets, mais aussi les acteurs désirant prendre en charge des projets de développement durable. Afin de rendre socialement accessible ce type de démarche, il faut faire varier un peu les taux et les durées en fonction de la capacité de solvabilité de l'acteur. Il interpelle également les opérateurs financiers au niveau de leurs exigences et de leurs envies de s'engager vers ce type d'accompagnement, d'innover et de créer des espaces nouveaux. Il suggère à la caisse des dépôts d'endosser sous sa responsabilité les capacités de garantie pour favoriser l'émergence de ces projets. Il propose enfin d'investir des espaces par des formes partenariales territoriales ou des rôles nouveaux.

III- Restitution des ateliers

Atelier n°1 : « Evolution des relations de financement entre les acteurs » animé par Marion DESSAUX, Responsable Economie Sociale et Personnes protégées à la Caisse d'épargne de Picardie et par Jérôme JEANSONI, Consultant Développeur à l'URSCOP Nord-Pas-de-Calais/Picardie

Le nombre de demandes de financement était en augmentation mais parallèlement, l'économie sociale n'apporte pas de retour financier. Quelles sont les attentes des financeurs par rapport aux projets qui leur sont présentés? Les attentes ont-elles évolué ? Sur quels critères les projets sont-ils financés ? Quelles sont les orientations, les priorités ?

Les pistes de réflexions :

- 1) Les financeurs privés, publics attendent une plus-value d'abord sociale et une bonne gestion économique
- 2) Les financés attendent une bonne gestion et acquérir la capacité à atteindre leurs objectifs.

- 3) Les besoins de formation des structures sont plus importants lorsque l'association passe d'une association de bénévoles à une association employeur : comment gérer la gouvernance, comment accéder à des outils de formation, comment gérer les salariés etc...
- 4) Les structures souhaitent également connaître les autres structures existantes dans l'environnement géographique de proximité

Atelier n°2 : « Autonomie financière » animée par Jean-Luc DUBOIS, Délégué National de la JPA (Jeunesse en Plein Air)

Il a été observé un désengagement de l'Etat de plus en plus important à l'égard de l'économie sociale : il est actuellement difficile de trouver des fonds.

Les pistes de réflexions :

- 1) Les actions citoyennes : des acteurs économiques, sociaux, solidaires reconnus par leurs activités, et par leur capacité à réaliser du lien social.
- 2) Trouver les conditions de dialogues avec des partenaires financiers (la formation des décideurs, des bénévoles).
- 3) La relation avec les entreprises et les fondations : trouver des nouveaux outils autres que ceux des pouvoirs publics pour rendre pérennes ces partenariats.

⇒ Que recherche-t-on l'autonomie ou l'indépendance ? L'autonomie correspond à la maîtrise des compétences en interne, c'est un organisme qui se suffit lui-même, se gère tout seul. Si les organismes ne sont pas autonomes, il existera un risque d'instrumentalisation.

IV- La table ronde : « L'Economie Sociale et l'Argent : enjeux et perspective » animée par Rémy DEBARD, Directeur de la FRMJC de Picardie.

Avec l'intervention de :

- Michel BACCHIANI, Vice-Président de la CRES Picardie
- Christophe BOYER, Délégué national de la FONDA
- Laurent GARDIN, Maître de conférences en sociologie à l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, chercheur au réseau 21 au LISE
- Guy HASCOET, Gérant d'Horizons Durables, Ancien Secrétaire d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire
- Erick PITKEVICH, Chargé de mission Macif Fondation
- Guy PRUVOT, Président de la fédération des CIGALES Nord Pas de Calais

Thèse sur « l'économie sociale et solidaire et hybridation des ressources » de Laurent GARDIN, Maître de conférences en sociologie à l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, chercheur au réseau 21 au LISE

Pour introduire son travail, il évoque le concept d'hybridation des ressources et définit le terme d'Economie Sociale.

La pluralité des principes économiques :

Dans une première partie, il évoque la pluralité des principes économiques. Il emprunte la conception plurielle de l'économie de K. Polanyi par laquelle il ne faut pas seulement considérer l'économie comme un échange marchand ou une recherche de l'intérêt maximal des échanges mais la percevoir comme l'ensemble des échanges qui existent entre les hommes et la nature. Ainsi, il distingue 3 modes de circulation des richesses : celui du marché, de la redistribution et de la réciprocité.

Comportements économiques Critères distinctifs	Marché	Redistribution	Réciprocité
Relations entre acteurs	Relation symétrique d'équivalence entre les biens	Relation hiérarchique avec une autorité centrale	Relations entre personnes et groupes symétriques
Temps	Immédiateté de l'échange	Relation durable	Resserrement durable des réseaux de relations sociales
Institutions caractéristiques	Entreprise privée capitaliste	Etat, service public	Economie sociale et solidaire
Types de ressources	Vente de biens et de services	Subventions	Dons, bénévolat
Principe dominant	Intérêt - Gain	Obligation	Don et contre-don

L'économie solidaire se situe à la croisée de ces divers principes économiques dominants. Laurent Gardin clarifie ce cadre en différenciant différents types de réciprocité, de relations avec le marché et avec l'Etat.

Des hybridations et des tensions avec les principes économiques dominants :

Dans une seconde partie, il traite des hybridations et des tensions avec les principes économiques dominants. Pour évoquer ce sujet, il met en évidence la diversité des formes d'hybridation des économies en établissant le constat que l'hybridation est indispensable dans l'émergence. Cette hybridation est basée sur l'échange de biens et de marchés et sur la finance solidaire.

Il évoque également une diversité dans le fonctionnement. Il existe quatre champs au niveau des initiatives solidaires :

- les services individuels quasi-collectifs (services à la personne) pouvant impliquer une contribution financière de l'utilisateur ou un financement collectif ;
- les services collectifs et les structures d'insertion sociale concernent essentiellement l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- les structures d'insertion par l'économie pouvant relever de l'économie sociale ;
- les nouvelles formes d'échange relevant du commerce équitable, des finances solidaires, des réseaux d'échange non-monnaire...

Il met aussi en évidence l'impact de la réciprocité sur l'hybridation des économies. La réciprocité prédomine au sein des initiatives solidaires où l'implication des bénévoles est extrêmement forte. Il convient d'examiner comment cette réciprocité entraîne des tensions avec le marché, la redistribution, les pouvoirs publics...

Les tensions avec le marché :

En ce qui concerne les tensions avec le marché, des secteurs tels que la santé, l'environnement ou la culture ne peuvent pas être considérés comme des marchandises puisque ces activités sont étroitement liées à la vie qui ne peut être réduite au marché. Dans ce cas, les personnes pouvant accéder à ce genre d'activités, seraient uniquement les personnes les plus solvables. Il traite d'une autre tension avec le marché, celle qui relève de la prise en compte des producteurs : quelle est la véritable place du producteur, du salarié ? Il ne peut être considéré, dans ce cas, que les rapports marchands. Il évoque également comme autre tension, celle de l'utilisation non marchande de la monnaie, des personnes pouvant vouloir investir dans des projets sans pour autant attendre une rentabilisation maximale du capital engagé.

Les tensions avec la redistribution :

Au niveau des tensions avec la redistribution, il existe la régulation tutélaire, fonctionnement traditionnel de financement, où ce sont les pouvoirs publics qui décident de la manière de régir un secteur. Y sont incluses, les régulations liées à l'emploi et à l'insertion, qui peuvent être source de

tensions avec la redistribution. Viennent ensuite s'ajouter, l'émergence de nouvelles tutelles locales ayant des pouvoirs aussi influents que ceux de l'Etat.

Au sein de divers secteurs d'activités, une logique quasi-marchande par laquelle les pouvoirs publics vont favoriser l'instauration de modes de régulation existant sur le marché. Dans ce type de fonctionnement, le plus offrant aura accès au marché. Des prestataires de services se retrouvent ainsi en concurrence, afin de répondre à des appels d'offres. Ce constat tend à ce que la redistribution fonctionne avec les systèmes de marché dits classiques.

La régulation conventionnée repose sur une redistribution prenant en considération les principes de réciprocité utilisés dans le cadre d'initiatives solidaires.

Conclusion :

Pour conclure, Laurent GARDIN évoque les enjeux de la réciprocité. Le principe de réciprocité inégalitaire qui correspond à confier à d'autres personnes des services que les initiateurs sont dans l'incapacité de gérer. Le principe de réciprocité multilatérale consiste à associer des acteurs mutualisant chacun leur compétence (usagers, salariés ou bénévoles) afin de mettre en place des projets.

Mais actuellement, le modèle marchand reste toujours autant attractif et glorifié. Les initiatives et les services, créés par le secteur de l'économie sociale et solidaire, ne sont pas assimilés au secteur public, ce qui a tendance à affaiblir ce domaine d'activités. Enfin, il devient indispensable d'affirmer la spécificité de l'économie sociale et solidaire.

Les sujets évoqués à la table ronde

Mobiliser des financements concernant les projets de l'économie sociale et solidaire : Avec un désengagement progressif de l'Etat, il devient urgent d'attribuer des subventions aux associations pour ce qu'elles sont et non pas pour ce qu'elles produisent.

Valoriser la place des bénévoles : Le bénévole a une place centrale au niveau des structures puisque c'est lui qui fait le lien entre celui qui donne et qui reçoit.

Développer et mutualiser les initiatives relevant de l'économie sociale et solidaire: Il a été proposé de regrouper les différentes structures sociales autour d'une même orientation, pour les aider à se développer. Cette démarche les faciliterait à trouver leurs partenaires, et à concrétiser leurs projets grâce à un plan de financement.

Former les élus, les bénévoles et les salariés : Il est nécessaire d'outiller les élus pour avoir d'autres modes de financement, d'instaurer un dialogue avec les différents organismes participant à l'économie sociale et solidaire, de créer un mode de dialogue et de relations. Par ailleurs, les associations doivent être formées, afin de savoir mobiliser des fonds et créer le problème politique pour obtenir une aide de l'Etat et des collectivités.

Fait à Amiens, le 10 décembre 2008

Par la CRES Picardie en collaboration avec Lucile Thuillier